

F.R.A.P. 2026

Fonds Régional d'Accompagnement des Plans

↗ Etablissements éligibles

- Etablissements du panel 3 (moins de 300 agents équivalents temps plein)
- Ayant engagé la totalité de leur plan de formation au moment de la demande
- Ayant besoin d'une aide financière du fait d'une situation particulière comme par exemple (liste non exhaustive) :
 - contexte exceptionnel
 - projet spécifique
 - actions innovantes
 - participation aux actions coordonnées proposées par l'ANFH
 - aide à la prise en charge d'actions complémentaires pour finaliser le plan...

↗ Priorité d'attribution

- Les demandes sont examinées et attribuées au regard de l'enveloppe régionale annuelle allouée à ce fonds
- Sont priorisés les établissements n'ayant pas bénéficié de ce fonds au cours des deux années précédentes et ayant un taux de frais de traitement hors EP dans leur PLAN de l'année en cours inférieur à 25% des recettes.

↗ Modalités de prise en charge

- Natures de frais pouvant être prises en charge : enseignement et déplacement (traitement à titre exceptionnel)
- En cas de prise en charge des frais de traitement à titre exceptionnel, le forfait de 21,61 € de l'heure stagiaire s'applique
- Seuls les engagements N peuvent faire l'objet de cette aide
- L'ANFH se réserve la possibilité de valider tout ou partie de la demande

↗ Modalités d'examen

- Formulaire à compléter et à adresser à votre délégation territoriale au fil de l'eau et au plus tard aux dates suivantes :

Si vous adressez votre demande
au plus tard le :

02 avril 2026

28 mai 2026

15 octobre 2026

Une réponse vous sera
communiquée au plus tard le :

01 mai 2026

26 juin 2026

13 novembre 2026

- Joindre impérativement une copie du devis ou de la convention ainsi que le programme de la formation
- Dans le cas d'une demande d'aide concernant plusieurs formations, compléter un imprimé par formation et les prioriser

17 rue Columbia
Ester technopoles
87068 LIMOGES CEDEX

Pour toute information complémentaire, **vos conseillères ANFH** :

Etablissements de la **CORREZE** :

Yasmine AIT-ALI-BRAHAM

y.aitalibraham@anfh.fr

05.55.31.79.17

Etablissements de la **CREUSE** :

Emmanuelle LETOUZE

e.letouze@anfh.fr

05.55.31.79.10

Pauline LEBRET

p.lebret@anfh.fr

05.55.31.79.13

Etablissements de la **HAUTE-VIENNE** :

Pauline LEBRET

p.lebret@anfh.fr

05.55.31.79.13

Angéline DUBOIS

a.dubois@anfh.fr

05.55.31.79.15